IRF – DESCRIPTIF DE PROJET **FORMULAIRE 2.1**

United Nations Peacebuilding Support Office

FAST PBF RISK-TAKING CATALYTIC

Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) /

Fonds pour la Consolidation de la Paix (le Fonds)

BURKINA FASO

Intitulé du projet : Appui au processus de Vérité, Justice et Réconciliation Nationale au Burkina Faso		**Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU :** **PNUD**
Personnes à contacter concernant le projet : Adresse : Metsi Makhetha, Coordonnatrice Résidente du SNU Burkina Faso Téléphone : E-mail : metsi.makhetha@one.un.org		**Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire** **Ministre des finances, Ministères de l'intérieur et administration du territoire, Ministère de la communication, Ministère de la justice HCRUN, Union des Familles des Martyrs de l'Insurrection populaire, etc.) :**
Site du projet : Ouagadougou, Burkina Faso		
Descriptif du projet : Le présent projet a pour objectif général d'apporter l'appui nécessaire pour la réussite du processus de consolidation de la paix et de la réconciliation nationale au Burkina Faso. De manière spécifique, il permettra de renforcer les capacités institutionnelles des acteurs et parties prenantes du processus de la réconciliation nationale, notamment, le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN). Il vise également à apporter une assistance juridique et administrative aux victimes, groupes vulnérables ainsi qu'aux organisations de la société civile. Un appui sera dédié à la gestion spécifique du projet.		**Fonds pour la consolidation de la paix :** 1,000,126$ **Apport gouvernemental : 555 000$** **Autres fonds à mobiliser 0** **Coût total du projet 1,555,126$** **Date de démarrage du projet proposée :** décembre 2016 **Date d'achèvement du projet proposée :** décembre 2017 **Durée totale (en mois) :** 12 mois

DESCRIPTIF DE PROJET IRF

(Pour les projets financés par l'IRF)	
Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU *Corneille AGOSSOU* *Directeur Pays PNUD* *Signatur* *Date et cachet*	**Représentant des autorités nationales** ***Pour le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, le Ministre Délégué chargé du Budget*** **Edith Clémence YAKA** *Signature* *Date et cachet* 06 DEC 2016 Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement « Le Ministre »
Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) *Nom du Représentant* *Signature* Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York *Date et cachet*	**Coordonnateur Résident (CR)** **Mme Metsi Makhetha** Coordinatrice Résidente des Nations Unies *Signature* Bureau du CR *Date et cachet* 02 FEV 2017

Table des matières :

Longueur maximale : 15 pages

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

a) Contexte relatif à la consolidation de la paix
b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler
c) Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
b) Budget
c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet
b) Gestion des risques
c) Suivi et évaluation
d) Dispositions administratives

Annexe A : Résumé du projet
Annexe B : Cadre de résultats du projet PRF

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

a) Contexte relatif à la consolidation de la paix :

Longtemps considéré comme "un sanctuaire de paix et de stabilité politique" dans une sous-région ouest-africaine en proie á des crises et instabilités politiques et militaires. Ainsi, la Côte d'Ivoire, de la Guinée, le Mali, Liberia et de la Sierra Leone furent affecté par des guerres civiles. Le Burkina Faso a traversé une période de transition politique tumultueuse en 2014. Suite à une volonté de l'ex président Blaise Compaoré (au pouvoir depuis 1987) de modifier l'Article 37 de la Constitution pour lui permettre de briguer un cinquième mandat, une série d'affrontements entre le parti au pouvoir et l'opposition éclate. Des manifestations populaires d'envergure nationales aboutissent à une prise du pouvoir par l'armée le 30 Octobre 2014. Le Président est poussé á la démission le 31 octobre 2014, après 27 années de règne. Le 13 novembre un accord sur les institutions de la transition est conclu entre l'armée, les partis d'opposition, les représentants religieux et la société civile. Rapidement un président de la transition est nommé le 17 novembre.

S'en est suivie une période de transition politique d'un an, marquée par une tentative de reprise du pouvoir par une partie de l'Armée : le Régiment de Sécurité Présidentielle le 16 septembre 2015. Ce coup d'Etat contre la transition politique échoue face á une mobilisation populaire sans pareille au Burkina Faso. Les élections consacrant la fin de la transition politique se tiennent le 30 Novembre 2015 et confirme l'élection au premier tour de l'actuel Président Roch Marc Christian Kabore.

La tenue des élections législatives et locales respectivement en novembre 2015 et mai 2016 ont clos la transition par un renouvellement des institutions démocratiques.

La situation socioéconomique du Burkina Faso, caractérisée par de nombreux déficits, et pose la question de l'efficacité des politiques de développement national. L'analyse des indicateurs de pauvreté monétaire indique qu'en 2014, 40,1% de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté, estimé à 153 530 FCFA, contre 46,7% en 2009, pour un seuil de 108 454 FCFA. Entre 2009 et 2014, le recul de la pauvreté est resté faible en milieu rural, où neuf pauvres sur dix vivaient, alors qu'en milieu urbain, l'incidence a été divisée par deux environ. Sur la même période, la pauvreté a augmenté dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Nord et du Nord. En 2014, 60,3% des pauvres étaient localisés dans les régions de la Boucle du Mouhoun (14,7%), du Nord (14,3%), de l'Est (10,9%), du Centre-Ouest (10,6%) et du Centre-Nord (9,8%).

La consolidation de l'Etat de droit demeure l'enjeu actuel au Burkina, de même la confiance des populations dans les institutions et la satisfaction de l'exigence de justice. Au-delà de la contestation de l'article 37, c'est le rejet d'un long règne de plus d'un quart de siècle de l'ex président Compaoré, avec son corolaire la mauvaise gestion des biens publics. Ce cocktail a cristallisé les mécontentements et frustrations, et alimenté une demande forte et pressante de changement.

C'est à ce titre que le gouvernement de transition a mis en place des janvier 2015 une Commission pour la Réconciliation Nationale et les Reformes (CRNR), disposant du mandat de proposer les outils et suggérer les réformes nécessaires en vue d'un renouveau national sur les

cinq chantiers prioritaires de la Nation burkinabé, que sont: i) la vérité, justice et réconciliation nationale ; ii)les réformes constitutionnelles, politiques et institutionnelles ; iii)la réforme électorale ; iv) les finances publiques et le respect du bien public ; v)la gestion des médias et de l'information.

Ces exigences sont notamment liées à des cas très médiatisés tels que la mort de l'ancien président Thomas Sankara, le 15 octobre 1987, de l'étudiant Boukary Dabo le 19 mai 1990, l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, le 13 Décembre 1998 et du juge du conseil constitutionnelle, Salifou Nébié, le 24 mai 2014. En outre l'opinion public exige la transparence sur les événements politiques récents, notamment le soulèvement populaire des 30 et 31 octobre 2014 et du coup d'état de septembre 2015.

Le Gouvernement du Burkina Faso, en collaboration avec ses partenaires et notamment le Système des Nations Unies, s'est engagé à faire face aux défis de la réconciliation, de stabilité, de consolidation de la paix et du développement du pays. C'est ainsi que des actions sont entreprises ou engagées en vue de : (i) la réconciliation et l'unité nationale ; (ii) la réorganisation des forces de défense et de sécurité ; (iii) le renouveau de la justice ; (iv) l'organisation d'un référendum constitutionnel, etc.

L'ensemble de ces éléments s'inscrivent dans la stratégie « Sustaining Peace » que les Nations Unies souhaitent déployer au Burkina Faso. Il s'agit d'une approche pour une paix durable ou « sustaining peace ». Elle repose sur quatre objectifs:

- Le système des Nations Unies, s'engagent à maintenir une attention nationale et internationale sur l'ensemble des sujets pouvant menacer la stabilité et la consolidation de la démocratie au Burkina Faso.
- De même un soutien important sera accordé à la stabilité politique par des missions des bons offices et de réconciliation sous la conduite du représentant du Secrétaire Général pour l'Afrique de l'ouest et le Sahel ainsi qu'une active coopération régionale.
- Par ailleurs, la programmation du système des Nations Unies s'attaquera aux éléments déclencheurs des conflits par des interventions sur des programmations politiquement sensibles.
- Enfin, le système des Nations Unies mobilisera et promouvra une coordination pour l'assistance internationale au Burkina Faso.

Le Burkina Faso et le Sri Lanka ont offert les conditions pour être retenu comme les deux pays permettant le déploiement de cette nouvelle approche de la stabilisation à long terme et rendre irréversible la consolidation de la paix et la démocratie.

Cette nouvelle approche inclura l'ensemble du système des Nations Unies à Ouagadougou, les Département des affaires politiques et le Fond de consolidation de la paix à New York dans un effort partagé pour s'assurer du succès de cette stratégie.

État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :

Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler

Résultat ou thématique visés	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement

Prévention et Gestion des conflits	*État du Burkina Faso à travers MATSI*	*Sensibilisation*	PM	PM	
Prévention des conflits	*Etat du Burkina Faso à travers le MJDHPC*	*Sensibilisation*	PM	PM	*Célébration de façon tournante dans les régions du pays depuis 2004 d'une journée internationale de la paix et de la Tolérance*

b) Justification du financement par l'IRF :

Le financement des Nations Unies répond á la priorité du Président Kaboré de créer les bases pour une paix durable au Burkina Faso. Il s'agit de créer les conditions d'une Nation unifiée, et d'une démocratie forte respectueuse des valeurs universelles. Ainsi les financements du fond de consolidation de la paix génèreront des conditions nécessaires à la réconciliation nationale. La vérité, et la justice demeurent des exigences importantes pour la population, raison pour laquelle les travaux du Haut Conseil pour la Réconciliation et de l'Unité Nationale (HCRUN) doivent débuter dans les meilleurs délais. Cette structure est encore très jeune et mérite un accompagnement technique pour lui permettre de s'acquitter efficacement de sa mission. Cet appui est d'autant plus urgent que le HCRUN est une des institutions clefs du processus national de consolidation de la paix. A ce jour excepté l'appui du gouvernement aucun autre appui n'est disponible pour permettre le démarrage rapide de son opérationnalisation.

Il est à noter que lors de son premier discours d'investiture, le 29 décembre 2015, en tant que nouveau Président du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré a souligné l'importance de la vérité, la justice et la réconciliation. A plusieurs reprises, y compris lors de la visite effectuée aux Nations Unies et lors de sa rencontre avec le Secrétaire Général en juin 2016 et lors des 10ème Journées Européennes du Développement à Bruxelles, il insisté sur cet aspect. Egalement, lors de sa rencontre avec le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), RSSG, Mohamed Ibn Chambas et ASG Oscar Fernandez-Taranco à la mi-mars 2016, le Président a sollicité l'appui des Nations Unies pour les initiatives de réconciliation nationale par le biais de l'aide au développement en vue de renforcer les capacités du HCRUN. Ce fonds doit permettre de lancer les travaux et d'apporter une réponse à l'impatience populaire sur l'impératif de justice.

La CRNR a enregistré 5 065 dossiers portant sur divers crimes. L'analyse de ces affaires distingue : les crimes de sang et autres atteintes à l'intégrité physique ; les crimes économiques et autres atteintes aux biens ; les cas d'injustices et inégalités sociales. Le mandat s'étale sur la période 1960 -2015. Un Haut Conseil de la Réconciliation et de l'Unité Nationale(HCRUN) fut créé pour assurer la gestion de la réconciliation et veiller á ce que justice soit rendue. Le 6 novembre 2015, le Conseil National de transition a approuvé la création du Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) et ses membres ont été officiellement installés le 22 mars 2016. La création de cette institution a été une recommandation centrale dans le rapport final de septembre 2015 de la Commission de la Réconciliation Nationale et des Réformes, CRNR,

institution créée dans la Charte Transitoire et chargée « d'établir les fondements d'un Burkina Faso véritablement démocratique, juste et libre et inclusif Burkina Faso »[2].

Le mandat de la CRNR a pris fin le 31 Décembre 2015, deux structures se chargèrent de poursuivre son œuvre : le Haut Conseil pour la Réconciliation et de l'Unité Nationale (HCRUN), et le secrétariat technique chargé du suivi de la mise en œuvre des reformes.
Le HCRUN est une institution créée par la LOI N° 074-2015/CNT et est rattachée à la présidence du Faso avec pour missions de mettre en œuvre les recommandations de la sous-commission vérité justice et réconciliation de la CRNR et plus précisément :

- d'assurer le traitement des 5065 dossiers déjà enregistrés et les dossiers en cours d'enregistrement pour y apporter des solutions appropriées ;
- de rechercher et de situer les responsabilités de crimes et toutes autres violations graves des droits humains non encore élucidées de 1960 à 2015 ;
- de proposer toute suite susceptible de contribuer à guérir ou à soulager les traumatismes subis par les victimes ou ayants droit notamment en veillant :
  - Au traitement des réclamations et en décidant des modalités de réparation des victimes et ayants droit ;
  - À la restitution des biens injustement dépossédés et à la réparation des biens détruits ;
  - À l'indemnisation des victimes et ayants droit des violences en politique ; à la mise en œuvre des réhabilitations qui sont ordonnées ;
  - À la mise en œuvre des mesures de réintégration et de réinsertion sociale qui sont ordonnées.
  - Concernant le HCRUN pour l'heure la contribution du gouvernement permet la prise en charge des salaires des membres de la commission ainsi que les locaux et le véhicule. Dès lors l'appui du PBF rapide permettra de combler une lacune pour la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale tant entendu par les Burkinabé.

Une « Journée Nationale du Pardon » a été institué en 2001, mais son caractère non inclusif n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés. Après les évènements d'octobre 2014, les journées des 30 et 31 octobre de chaque année ont été déclaré journées des martyrs de l'insurrection populaire.
Au cours de l'histoire récente du Burkina Faso, plusieurs mécanismes de justice transitionnelle ont été expérimentés. Le succès limité de ces initiatives accroit l'urgence d'une initiative globale de la promotion de la réconciliation nationale.

Ces initiatives requièrent des mesures supplémentaires pour répondre aux besoins des victimes en termes de vérité, de justice et de réconciliation. Outre ces initiatives officielles au niveau national, il existe plusieurs initiatives informelles impliquant les mécanismes de réconciliation traditionnels et hybrides (traditionnel-moderne) dans différentes régions du pays. Dans ce contexte, le HCRUN devrait répondre aux demandes publiques de vérité, de justice et de réconciliation de manière plus globale et intégrée.

Suite á l'installation du HCRUN en mars 2016, l'attente des populations vis-à-vis de cette nouvelle institution est de travailler en coopération avec le système judiciaire burkinabé pour révéler la vérité. Faire justice et renforcer sa capacité à lutter contre l'impunité, consolide la nécessité d'accroître la confiance dans les institutions publiques, diminuer les tensions dans un

[2] Article 1, loi organique n°003-2015/CNT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la commission de la réconciliation nationale et des reformes.

contexte socio-politique fragile et faire la promotion de la cohésion et de la réconciliation nationale. Un processus de réconciliation réussie aiderait le Burkina Faso à aller de l'avant et à se concentrer sur les principaux défis liés au développement durable et à la sécurité ainsi qu'aux succès du PNDS.

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :

Résultats généraux du projet :

1. Le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) a les capacités techniques et d'outils méthodologiques pour s'engager dans un processus de réconciliation nationale participatif impliquant à la fois les institutions étatiques, la société civile, les associations des victimes et la population en générale.

2. La sécurité des victimes parties au processus de réconciliation est assurée et elles ont accès à une assistance juridique adéquate en vue de la revendication de leurs droits.

Résultats du projet :

Produit 1 : D'ici à fin Décembre 2017, le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) dispose des capacités techniques et des outils méthodologiques requis pour la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale.

Produit 2 : D'ici à fin décembre 2017 un cadre national de concertation et d'échanges national sur la réconciliation est mise en place et les populations sensibilisées sur la cohésion sociale.

Produit 3 : D'ici à fin décembre 2017 un service d'assistance juridique est offert à toutes les victimes de violations graves qui participant au processus national de réconciliation

Produit 4 : le projet est géré efficacement et une expertise adéquate est disponible.

1) Théorie du Changement

Si le HCRUN dispose des capacités nécessaires pour remplir son mandat en impliquant les populations, les victimes et les institutions étatiques au processus qui sera engagé pour la réconciliation nationale, alors la Commission pourra entamer un processus de vérité et justice crédible et légitime qui va contribuer à la réconciliation nationale. ...

Description du projet

Le projet vise à renforcer les capacités techniques du HCRUN pour lui permettre d'avoir une compréhension exhaustive des principes de fonctionnement des organes non-judicaires chargés du traitement du passé. Pour ce faire les Nations Unies combineront à la fois une équipe d'experts internationaux spécialisés sur les processus de réconciliation nationale, ayant une connaissance avérée Afrique et de par le monde. Au niveau du PNUD les experts gouvernance et le Conseiller Paix et Développement apporteront également une grande expérience dans le domaine de la réconciliation et de la justice transitionnelle. Cette équipe conduira des sessions de formations et de sensibilisation des membres de la Commission sur les thématiques relatives

á la recherche de la vérité et la justice. De même le directoire du HCRUN bénéficiera des conseils et appuis requis pour la finalisation des outils stratégiques clés pour le démarrage du processus de recherche de la vérité et de la justice sur les victimes en attente de justice. Par ailleurs des experts originaires des pays ayant conduit avec succès des exercices similaires seront conviés à partager ces expériences avec l'ensemble du personnel du HCRUN. Ainsi l'Afrique du Sud, le Togo, le Ghana, la Tunisie seront conviés pour éclairer l'action du HCRUN.

Rapidement, le projet accompagnera le HCRUN dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication nationale. Il s'agit de promouvoir la réconciliation nationale. Donner à la population une compréhension claire du processus, mieux canaliser les attentes et favoriser l'adhésion du public á la démarche stratégique de l'Etat et du HCRUN sera l'ultime objectif de cette stratégie.

A terme le projet permettra d'apporter une réponse édéquate aux groupes vulnérables, particulièrement ceux ayant été affectés par des violations des droits de l'homme.

Approche

Le projet sera mis en œuvre par l'équipe d'experts recrutée par le PNUD et déployé auprès du HCRUN. Toutefois, le Bureau du Haut-Commissariat au Droit de l'Homme des Nations Unies (OHCHR) lors d'une récente visite à Ougadougou conduite par Benjamin Hounton, Human Rights Officer et Daniel Atchebro, Human Rights Officer, le bureau du PNUD à Ouagadougou a été informé que Monsieur Atchebro serait bientôt déployé au Burkina Faso et à ce titre et selon les exigences du projet, il apporterait son expertise au HCRUN.

Par ailleurs, des associations ont été identifiées comme des partenaires pour la mise en œuvre du présent projet. Il s'agit de l'association Diakonia, du Centre pour la Gouvernance Démocratique, l'Association des blessés, parents et victimes de l'insurrection, Association des Blessés du coup d'Etat, Association Nationale des Déflatés, Association des militaires radiés...

L'équipe d'experts rapportera directement au Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Ce dernier veillera à la lisibilité des mandats et rôles entre le PNUD et les prestataires mobilisés dans l'exécution du projet.
L'équipe du projet veillera á tenir régulièrement informer le management du PNUD sur les avancées du projet, les principaux défis et les actions critiques attendues de part et d'autre.

S'inscrivant en cohérence avec l'approche des reformes globales initiées au Burkina Faso, ce projet est directement complémentaire avec le processus de la Réforme du Secteur de la Sécurité dans sa composante justice. A cet égard le projet dans sa démarche globale de mise en œuvre tiendra compte des avancées de la réforme de la justice et de la capacité de ce secteur.

La mission du HCRUN s'inscrit dans le cadre global des réformes en cours pour une meilleure gouvernance du secteur de la sécurité. A cet égard ce projet s'inscrira en complémentarité des appuis en cours en matière d'appui aux réformes engagés dans ce secteur. Les équipes de ces différents projets veilleront à s'informer régulièrement sur les principales avancées et en tenir compte dans leurs planifications respectives. En termes d'effets catalytiques et de durabilité l'approche d'ensemble du projet consiste à créer les compétences et le savoir-faire pour la conduite du processus par les institutions nationales, tout en s'assurant d'une large compréhension du processus par la population en vue de pérenniser les acquis. Par ailleurs, le mandat du HCRUN s'étendant sur cinq années. Au regard des ressources disponibles, Le présent projet se limitera à une période de 12 mois d'abord, pour déclencher le démarrage des activités de HCRUN et permettre de circonscrire les besoins d'appui additionnel. Cependant, le processus

de de recherche de la vérité, de justice et de réparation étant long devant être garantie par une volonté politique et la disponibilité de ressources financières nationales y attestées.

Description des activités

Produit 1 : Le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) dispose des capacités techniques et des outils méthodologiques requis pour la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale.

1.1. Organisation de formations, par des experts au Burkina pour outiller les membres du HCRUN sur la conduite de leurs missions. Des anciens membres des commissions vérités, justice et réconciliations seront également conviés au Burkina Faso pour partager leurs expériences avec l'ensemble de HCRUN.

1.2. L'équipe d'experts du projet conduiront des formations sur des thématiques à l'attention des membres du HCRUN pour leur permettre d'avoir une maitrise de l'état de la pratique ainsi que des normes standards en matière de réconciliation nationale. Ces formations seront l'occasion de mettre les membres du HCRUN sur le même niveau de compréhension de leur mandat ainsi que des outils stratégiques nécessaires pour la mise en œuvre du travail de recherche de la vérité et de la justice.

1.3. Réalisation d'une cartographie des associations de victimes existant au Burkina-Faso et mettre en place un cadre de concertation avec ces dernières.

Les associations de victimes sont des partenaires privilégiés du HCRUN, à cet égard elles doivent se sentir partie prenante du travail de cette dernière. Ainsi cette activité permettra de créer un cadre de confiance entre les associations de victimes et le HCRUN en vue de mieux prendre en considération leurs revendications.

1.4. Elaboration et validation d'une stratégie de communication sur le travail du HCRUN et la démarche méthodologique.

La stratégie de communication fait partie des outils de base d'une commission vérité, pour permettre d'informer la population et les victimes en temps opportun pour ne pas laisser place à la rumeur, et pour créer les conditions d'une forte adhésion de la population au travail de réconciliation nationale.

1.5. Formalisation d'un cadre d'échanges entre le HCRUN, les OSC, les acteurs politiques et les PTF autour du processus de réconciliation nationale.

Cette démarche s'inscrit dans la même logique que l'activité précédente.

1.6. Elaboration et validation du plan opérationnel du HCRUN pour la conduite de son mandat.

Cette activité permettra de produire et valider le plan d'action du HCRUN pour la mise en œuvre de son mandat. Elle consiste á apporter l'appui conseil pour la production d'un document couvrant l'ensemble des actions stratégiques indispensables pour la gestion des 5065 dossiers de violation de droits humain.

1.7. **Équipement**, mise à disposition d'outils informatique pour le fonctionnement HCRUN

Produit 2 : Un cadre national de concertation et de communication sur la réconciliation est mis en place et les populations sensibilisées sur la cohésion sociale ;

2.1. Elaboration et validation d'une méthodologie et d'un guide opérationnel des concertations et communication à l'échelle nationale, régionale et locale

2.2. Organisation de concertation pour le public en général et avec des victimes et partenaires de la société civile. Il s'agit d'organiser au moins un séminaire dans chacune des régions

administratives du pays pour informer la population, les leaders d'opinion dont les partis politiques pour une meilleure compréhension des enjeux de la réconciliation nationale et de la méthodologie de travail du HCRUN. Ces rencontres débuteront en 2017 et peuvent se poursuivre si nous parvenons à obtenir un financement après décembre 2017. Le succès des consultations dépendra de la participation adéquate des victimes et la représentation des groupes différents des victimes qui ont subi des violations des droits humains. Ces rencontres seront notamment l'occasion de sessions d'appropriation de la loi du 6 novembre 2015 au niveau régional et local.

2.3. Organisation d'un séminaire gouvernemental et parlementaire sur les processus de réconciliations nationales.
Ceci en vue d'assurer une compréhension commune par le gouvernement des exigences des processus de réconciliation national.

2.4. L'organisation d'un atelier à l'attention des gouverneurs, préfets et maires afin de faciliter les missions du HCRUN au niveau régional
Ceci en vue d'assurer une compréhension commune par le gouvernement des exigences des processus de réconciliation national.

2.5. Organisation d'une campagne de sensibilisation multimédia sur la cohésion sociale et l'unité nationale.
Cette activité permettra de développer des programmes radio télévisés en français et dans les langues locales sur l'importance et les enjeux du processus de réconciliation nationale en cours.

Produit 3 : Un service d'assistance est offert aux victimes et aux organisations de la société civile qui représente et aide les victimes tut en prenant en considération les bénéficiaires ;

3.1. Aider à la création de réseaux entre les différentes organisations de victimes entre ceux dans la capitale et les des différentes localités du pays

3.2. Fournir un accompagnement pour la participation au processus de justice transitionnelle, y compris la justice pénale, les réparations et les procédures de HCRUN

3.3. Travailler avec la police judiciaire pour assurer la protection des victimes qui fournissent des témoignages dans HCRUN et d'autres institutions pertinentes

3.4. Faciliter l'organisation des initiatives de commémoration publiques ouvertes à toutes les victimes.

Produit 4 : le projet est géré efficacement et une expertise adéquate est disponible.

4.1. - Un Expert réconciliation et (niveau P4) sera recruté pour coordonner l'ensemble des activités projets ainsi que l'appui au HCRUN. Par ailleurs, des expertises additionnelles seront recrutées de façon ponctuelle.

- Un/e chargé de projet (niveau P3) sera recruté afin de veiller aux exigences de gestion administratives, financières, programmatiques des activités. Il devra ainsi faciliter le processus de planification, de mise en œuvre et reporting conformément au standards et aux exigences de PBSO.. Cette expertise appuiera également les projets transfrontaliers et la RSS qui seront financés par le PBSO/PBF. Cela permettra d'assurer une gestion saine du financement de ces trois projets et faciliter le traitement des opérations á travers la Modalité de mise en œuvre Directe (DIM) du PNUD.

Le Conseiller en paix et développement ainsi que le conseiller gouvernance du PNUD apporteront leur appui dans la mise en œuvre quotidienne du projet.

b) **Budget :**

Tableau 2 : Budget résumé du projet

Résultat 1 : Le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) et les structures en charge du renforcement de la cohésion nationale, de l'assistance et des réparations à l'endroit des groupes vulnérables et des victimes sont outillés dans la réalisation et la mise en œuvre des recommandations de la sous-commission Vérité, Justice et Réconciliation de la Commission de la Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR).				
Numéro du produit	**Nom des produits**	**Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU**	**Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories)**	**Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)**
Produit 1	D'ici à fin Décembre 2017, le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) dispose des capacités techniques et des outils méthodologiques requis pour la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale.	294.988	- Services contractuels - Frais de déplacement	Cout des prestations du consultant en communication, des consultants nationaux pour les outils stratégiques du HCRUN á élaborer et des prestations de services pour les formations et échanges Sud- Sud
Produit 2	D'ici à fin décembre 2017 un cadre national de concertation et d'échanges national sur la réconciliation est mise en place et les populations sensibilisées sur la cohésion sociale.	139 958	-Transfert de subvention aux homologues	Coût d'organisation d'une campagne de sensibilisation de la population
Produit 3	D'ici à fin décembre 2017 un service d'assistance juridique est offert à toutes les victimes de violations graves qui participant au processus national de réconciliation	50.000	-Transfert de subvention aux partenaires nationaux	Coût d'organisation de la journée du souvenir et de réalisation d'un manuel du souvenir

Produit 4	Le projet est géré efficacement et une expertise adéquate est disponible	411.553	-Personnel et autres employés - Fournitures, produits de base, matériels Équipement, mobilier Services contractuels - Frais de fonctionnement et autre couts directs	Coûts de l'équipe du projet et de son fonctionnement
	Frais de suivi-évaluation	23.500		
	Frais de gestion	70.000	Coûts indirects	7% de GMS
TOTAL				**1.000.000**

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU

Conformément aux règles et procédure de l'entité en question.

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU

Catégorie de dépenses	Montant de l'entité bénéficiaire PNUD	TOTAL
I. Personnel et staff	541 552	541 552
II. Services Contractuels, Equipements, véhicule et fourniture	187 800	187 800
III. Voyage	16 000	16 000
IV. Transferts aux partenaires	161 625	161 625
VII. Suivi-Evaluation	23 500	23 500
VII. General Operating and other Direct Costs	4220	4220
Sous total du coup du projet	934 697	934 697
VIII couts indirect (7%)	65 429	65 429
TOTAL	**1000125,79**	**1000125,79**

* *Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémorandum d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédure de l'entité en question.*

Tableau 4 : Budget détaillé (Décembre 2016 – Décembre 2017)

RECONCILIATION NATIONALE			
Item	**USD Amount/unit**	**Quantité**	**Total**
I- Personnel et staff		(Mois)	
Expert réconciliation P4	20 000,00	12,00	240 000,00
Chargé de programme P3	14 296,00	12,00	171 552,00
Peace and Development Adviser(PDA)			100 000,00
Expert Etat de droit et Justice P4	0	0	0
Expert communication national SB3	2 500,00	12,00	30 000
Sous Total Personnel			**541 552,00**
II- Equipement		(Unité)	
20 Ordinateurs et accessoires	1 500,00	20,00	30 000,00
1 Copieur multifonction	7 000,00	1,00	7 000,00
Achat d'un vidéo projecteur	1 000,00	1,00	1 000,00
Achat de matériel didactique	5800	1	5 800,00
Sous total équipements			**43 800,00**
III- Contractual Sevices		Jours	
Consultants (provisions)	40 000	Forfait	40 000
Consultant international (Expert en communication)	800	60	48 000
Recrutement d'un cabinet pour la mise création du site web	12 000	Forfait	12 000
Recrutement d'un consultant archiviste (12 mois)	2 000	12	24 000
Recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude de perception de l'action du projet sur les publics cibles	20 000	FF	20 000
Sous total services de consultants			**144 000**

IV- Ateliers de sensibilisation		Atelier	
Atelier de lancement à Bobo	31625	1	31 625
Organisation de 8 consultations regionales	10 000	8	80 000
Perdiem HCRUN/Facilitateurs	12 000		
Location de salles	6 667		
Communication	26 667		
Pause café et dejeuner	26 667		
Location mini bus HCRUN	8 000		
Sous total sensibilisation			**111 625**
V- Voyages d'études			
Voyages experts Afrique du sud au Burkina	5 000	2	10 000
Voyage experts Tunisie au Burkina	5 000	2	10 000
Voyages experts TOGO au Burkina	5 000	2	10 000
Déplacement local experts	1 000	FF	1 000
Sous Total Voyages d'études			**16 000**
VI- Appui aux victimes			
Ateliers de renforcement de capacité des associations de victimes Assistance judiciaire			**50 000**
VII- Suivi évaluation			
Elaboration de rapports de suivi (4 trimestriels et 1 annuel)	Pm		
Visite terrain dans 4 principales villes	1 292		5 167
Collecte de données dans les 13 régions pour le renseignement des indicateurs de performance (instruments de collecte, enquêteurs, formation, saisie traitement)	1 333		17 333
Réunions de pilotage et de suivi (4 réunions)	250		1 000
Sous Total Suivi Evaluation			**23 500**
VIII- General operating and other direct costs			

2% time of procurement officer	1285	1	1285
3% time of finance associate	1650	1	1650
2% time of M & E specialist	1285	1	1285
V- Sub total GO and DC	**4220**		**4220**
Sous total du coup du projet			**934 697,00**
IX. Couts indirect (7%)			65 429
Total Budget			**1000125,79**

C) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

Le PNUD et le OHCHR ont une expérience et collaboration étroite dans la conduite des mécanismes de justice transitionnelle et devront mutualiser leurs ressources/expertises afin de s'assurer que le processus Burkinabé soit conforme aux principes en vigueur. Ainsi :

PNUD : il dispose d'un avantage comparatif certain du fait de son expérience dans le pays et de ses capacités avérées en matière de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles et fort de son expérience dans le domaine d'appui au renforcement de la cohésion sociale, de la prévention et gestion des conflits. Son choix pour la mise en œuvre des produits liés à ses compétences a été aussi déterminé par ses performances dans l'exécution de projets de consolidation de la paix. En dépit de l'existence d'une expertise au sein du PNUD, le projet permettra le recrutement d'une équipe d'une équipe de gestion du projet, étant donné les capacités limitées au sein de l'équipe Gouvernance dans des domaines sectoriels tel que la justice transitionnelle et réconciliation... Ce nouveau recrutement viendra renforcer le dans la mise en œuvre des activités et la gestion des fonds.

Dans ce cadre des décaissements de ressources nécessaires pour la réalisation des activités du projet, seront effectuées en étroite collaboration avec le Président du HCRUN.

OHCHR : L'arrivée imminente d'un officier droit de l'homme détaché à Ouagadougou va renforcer l'expertise de l'OHCR sur place. Le coût lié à cette présence relève du OHCR. Le Bureau du PNUD et HCRUN mobilisera cet expert afin d'appuyer et de renforcer la mise en œuvre du projet. Son financement ne relèvera point du projet PBSO.

a. **Gestion et coordination**

a) **Gestion du projet :**

Le PNUD est récipiendaire des fonds ayant trait au recrutement du personnel et à l'acquisition des différents biens et services. Le PNUD sera également en charge de la mise en œuvre. Il en assurera la gestion et le décaissement des dits fonds nécessaires ainsi que le reporting au PBSO.
Ainsi le chargé de Programme P3, s'occupera de la gestion quotidienne de ce programme à hauteur de 50% de son temps. Les 50% autre seront consacrés à la gestion du programme Réforme du Secteur de la Sécurité.
La mise en œuvre des activités de ce projet sera réalisée en étroite collaboration et avec l'accompagnement technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Le PNUD fera le reporting directement au groupe de pilotage à mettre en oeuvre. Ces différentes opérations se réaliseront sous l'autorité directe du Président du HCRUN en fonction des besoins exprimés et conformément au plan de travail.
Le projet est géré efficacement et une expertise adéquate est disponible.
La mise en œuvre du projet sera suivi de manière étroite par un système rapproché de suivi et évaluation ainsi qu'une documentation des leçons apprises pour servir de modèle à tous les autres futurs projets dans le domaine de la consolidation de la paix.

Par ailleurs un **Comité de pilotage** sera mis en place pour veiller au respect des opérations stratégiques du projet, et la conformité de son exécution dans les délais. Co-Présidé par le président du HCRUN et la Coordonnatrice Résidente, le comité de pilotage sera composé de :

- Du secrétaire général du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique
- Un représentant de la Commission Nationale des droits Humains

- Des Représentant du PNUD
- Des représentants de pays donateurs
- Deux représentants des associations de victimes à parité homme et femme
- Du comité exécutif du HCRUN

Le Comité de Pilotage se réunira une fois par trimestre sur convocation conjointes des co-présidents.

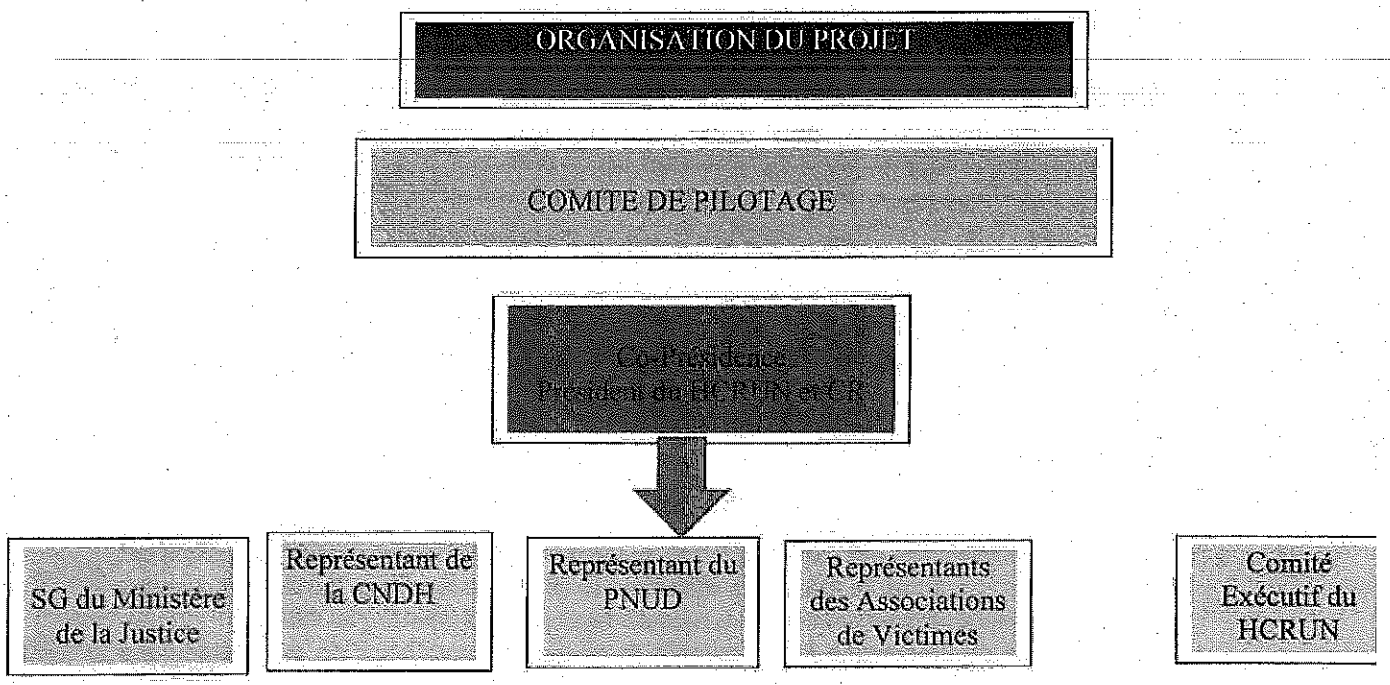

b) **Gestion des risques :**

La volonté exprimée par les plus hautes autorités du Burkina Faso ainsi que les avis recueillis dans les différentes régions administratives du pays constituent des facteurs très favorables à une bonne mise en œuvre du projet. Cependant, au regard du contexte politique du pays au cours de ces dernières années, les risques suivants pourraient être des contraintes dans l'atteinte des objectifs assignés au projet. Ces facteurs handicapants pourraient se résumer comme suit :

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques dans l'atteinte des résultats du PBF	Probabilité d'occurrence (Élevé, moyen, bas)	Sévérité de l'impact du risque (Élevé, moyen, bas)	Stratégie de mitigation (Personne/Unité responsable)

Tensions politiques qui menacent tout consensus sur la gouvernance et les reformes	Moyen	Elevé	Le projet va s'assurer d'engager une variété de parties prenantes y compris, l'exécutif, le parlement, la société civile et autres acteurs internationaux pour faciliter le consensus
Manque d'intérêt et diminution de l'appui extérieur au processus des réformes, particulièrement de la réconciliation nationale	Moyen	Moyen	Le projet va insister sur la nécessité de développer et de maintenir le leadership national et la mise á disposition régulière de la quote-part de l'Etat pour la durée du mandat du HCRUN
Faible adhésion et désintérêt de la population en général, des partis politiques, des associations de victimes en particulier à la méthodologie et au processus conduit par le HCRUN. Cette situation pourrait ralentir la mise en œuvre de certaines activités du projet, particulièrement	Moyen	Elevé	Le projet veillera á informer et sensibiliser toutes les parties prenantes dans le processus de réconciliation pour qu'ils comprennent les enjeux et les étapes d'un processus de justice transitionnel.
La demande des victimes, si elle n'est pas gérée de manière opportune et adéquate, risque de discréditer l'ensemble du travail futur du HCRUN	Moyen	Elevé	Le produit consacrera une composante (Numéro 3) á la sensibilisation des victimes et á l'appui à la réalisation d'actions á impact rapide pouvant crédibiliser la méthodologie de travail du HCRUN.
Expert Réconciliation	Moyen	Elevé	Le PNUD mettra à profit le réseau d'expertise déjà existant en matière de conduite de projet dans le domaine de réconciliation nationale.

c) **Suivi et évaluation :**

Le volet Suivi & Evaluation de ce projet sera placé sous la responsabilité de l'expert en réconciliation ainsi que du gestionnaire de projet. Dès leurs prises de fonction, un plan de suivi & d'évaluation sera élaboré avec l'appui du spécialiste en Suivi Evaluation du bureau pays du PNUD. Des rapports semestriels d'avancement du projet seront fournis à PBSO, selon la procédure standard de PBSO.

En outre, les activités des projets seront parties intégrantes des revues périodiques du programme du PNUD, et dans ce cadre les informations pertinentes sur les résultats atteints, les dépenses et les contraintes devront être discutés avec les partenaires de mise en œuvre.

Le système de suivi et évaluation du projet sera basé sur une approche conjointe, inclusive et participative. Il associera étroitement les partenaires étatiques (HCRUN et structures concernées) et non étatiques (acteurs sociaux partenaires au projet : groupes vulnérables, OSC etc...). Pendant la mise en œuvre du projet, les partenaires seront également impliqués dans la réalisation de certaines activités, notamment dans la collecte des données utiles pour l'évaluation. L'exercice d'évaluation se fera par trimestre.

Ce projet étant réalisé en partenariat avec le gouvernement burkinabé, notamment le HCRUN, ce dernier a la responsabilité de réaliser les aspects du projet qui le concerne avec l'accompagnement des agences (PNUD et OHCHR).

d) **Dispositions administratives**

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix. A ce titre, il est chargé, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif. Le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémorandum d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au (« Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri donateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») (2008)[3] – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés ;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés ;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité

[3] Disponible à l'adresse suivante : http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc

programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.
Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.
Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin ;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre d'année concernée ;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds ;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question ;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens
La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public
Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (http://unpbf.org) et sur le site de l'Agent administratif (http://mptf.undp.org).

Annexe A : Résumé de projet

United Nations Peacebuilding Support Office

FAST PBF RISK-TAKING CATALYTIC

FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
RÉSUMÉ DE PROJET

Numéro et intitulé du projet :	**Appui au processus de Consolidation de la Paix au Burkina-Faso à travers le renforcement du processus de réconciliation national et de l'État de Droit**	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	- **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** - **OHCHR**	
Partenaire(s) d'exécution :	**HCRUN**	
Site :	**Ouagadougou, Burkina Faso**	
Budget approuvé du projet :	**1 000 000 $**	
Durée du projet :	**Date de démarrage prévue : Février 2017**	**Date d'achèvement prévue : Février 2 018**
Domaine de priorité du Fonds :	**Réconciliation nationale et assistance aux groupes vulnérables**	
Résultats du projet :	Le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) et les structures en charge du renforcement de la cohésion nationale, de l'assistance et des réparations à l'endroit des groupes vulnérables et des victimes sont outillés dans la réalisation et la mise en œuvre des recommandations de la sous-commission Vérité, Justice et Réconciliation de la Commission de la Réconciliation Nationale et des Réformes (CRNR).	
Activités principales du projet :	• Renforcement des capacités opérationnelles du HCRUN ; • Renforcement de capacités techniques des membres et personnels du HCRUN. • Élaboration d'une stratégie de communication • Élaboration et validation d'une méthodologie et d'un guide opérationnel des consultations à l'échelle nationale, régionale et locale • Mise en place d'un cadre d'échanges et de collaboration avec les communautés locales et victimes ainsi que les organisations de la société civile ◦ Organisation de séminaires régionaux pour le public en général et avec des partenaires choisis de la société civile. • Recrutement d'un conseiller technique principal • Recrutement d'un/e assistant/e au projet	

Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF

Nom du Pays : Burkina Faso												
Dates du projet : Décembre 2016 - Décembre 2017												
Domaines Prioritaires pour le PBSO : Réconciliation et Etat de Droit												
Théorie du Changement : Si le HCRUN dispose du savoir-faire nécessaire pour la mise en œuvre des recommandations de la sous-commission Vérité, Justice, Réconciliation ; et si les populations, les groupes vulnérables et les partis politiques adhèrent au processus qui sera engagé pour la réconciliation nationale, alors la clarté sera faite sur l'histoire douloureuse du pays, la justice pourra être rendue et la Nation Burkinabé réconciliée en vue d'une paix durable dans le pays.												
Résultats	**Produits**	Indicateurs	Mode de vérification	**An 1**				**An 2**				**Etapes**
Description du résultat 1 : Un cadre favorable créé au Burkina Faso pour la restitution de la Vérité, de la Justice et pour la concrétisation de la réconciliation nationale suite aux évènements tragiques vécus par le pays depuis 1960 jusqu'à nos jours 2015, conforment aux recommandations de la Commission pour la Réconciliation Nationale et les Reformes.		**Indicateur de résultat 1.** Proportion de la population qui estime qu'il existe un cadre favorable au Burkina Faso pour la réconciliation nationale **Niveau de référence :** 8% **Cible :** 95%	Sondage d'opinion	X	X	X	X	X	X	X	X	
		Indicateur de résultat 2. Mesure dans laquelle l'environnement politique et judiciaire est favorable pour la restitution de la Vérité et de la Justice sur les évènements tragiques vécus par le pays depuis 1960 jusqu'à nos jours 2015. **Niveau de référence :** 30% **Cible :** 90%	Sondage d'opinion	X	X	X	X	X	X	X	X	

	Produit 1 D'ici à fin 2017, le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) dispose de capacités techniques et d'outils méthodologiques requis pour la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale.	**Indicateur 1.1.** Mesure dans laquelle le HCRUN dispose de capacités techniques et d'outils méthodologiques requis pour la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale. (Echelle de 1(faible) à 5 (excellent)) **Niveau de référence** : 2,5 **Cible** : 4,5	Sondage d'opinion	X	X	X	X	X	X	X	X	
		Indicateur 1.2. Proportion des membres du HCRUN estimant disposer de capacités techniques et d'outils méthodologiques requis pour la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale. **Niveau de référence** : 30% **Cible** : 95%	Enquête ciblant les membres du HCRUN	X	X	X	X	X	X	X	X	

	Produit 2 D'ici à fin 2017, un cadre national de concertation et d'échanges national sur la réconciliation pour sensibiliser les populations sur la cohésion sociale	**Indicateur 2.1.** Existence d'un cadre national de concertation et d'échanges national sur la réconciliation Niveau de référence : 0 Cible : 1 **Indicateur 2.2.** Proportion de la population connaissant les enjeux et la nécessité d'avoir la cohésion sociale Niveau de référence : 10% Cible : 95%		X	X	X	X	X	X	X	X	
	Produit 3 D'ici à fin 2017, un service d'assistance juridique est offert à toutes les victimes de violation grave des droits humains non encore élucidé à fin novembre 2017	**Indicateur 3.1.** Proportion des victimes de violation grave des droits humains non encore élucidé à fin novembre 2016 bénéficiant d'assistance juridique ; Niveau de référence : 0 Cible : 95%	Enquête ciblant les victimes	X	X	X	X	X	X	X	X	

	Résultat de gestion : Le projet est géré efficacement	**Indicateur 4.1.** Taux de réalisation moyen du plan d'action du projet **Niveau de référence** : 0% **Cible** : 95% **Indicateur 4.2.** Taux de réalisation physique des résultats du projet **Niveau de référence** : 0% **Cible** : 95%	Calcul des ratios d'efficacité								